

**Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-quatrième session**Genève, 30 avril et 1^{er} mai 2018**Rapport du Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
sur les travaux de sa vingt-quatrième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-quatrième session plénière à Genève, les 30 avril et 1^{er} mai 2018.
2. Ont participé à la session des représentants des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Canada, Chine, Chypre, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Nigéria, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande et Ukraine.
3. Les organismes des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Centre du commerce international (CCI). L'organisation intergouvernementale ci-après a participé à la réunion : Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique (AFACT).
4. La Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la réunion. Elle a félicité les délégations pour le succès des trentième et trente et unième forums ainsi que pour les conférences tenues dans ce cadre. Elle a évoqué la mise en œuvre des normes du CEFACT-ONU dans la région de la CEE et au-delà, et a encouragé le CEFACT-ONU à poursuivre la collaboration entre les secteurs public et privé et avec d'autres organisations à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable pertinents.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

5. Le secrétariat a présenté le projet d'ordre du jour provisoire annoté ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/1/Rev.1. Il a indiqué qu'il était nécessaire d'apporter des modifications supplémentaires au projet d'ordre du jour provisoire annoté afin de corriger certaines erreurs techniques. Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/INF.3 (Rapport



du Bureau) a été ajouté au titre des points 4 et 7 pour qu'il en soit pris note (sans approbation).

6. La Plénière a adopté le projet d'ordre du jour provisoire annoté ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/1/Rev.1 avec les modifications proposées (**décision 18-01**).

III. Élections (point 2 de l'ordre du jour)

7. Des élections ont été organisées pour repourvoir le poste de Président du CEFACT-ONU. Le secrétariat a rappelé le contexte des élections et les étapes de l'appel à candidatures. À l'issue d'un vote à bulletin secret avec trois candidats, la Plénière a élu M^{me} Sylvia (Sue) Probert Présidente du CEFACT-ONU pour la période allant de 2018 à 2021 (**décision 18-02**).

IV. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-troisième session (point 3 de l'ordre du jour)

8. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/3 sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-troisième session, lequel présente la collaboration qui a été mise en place avec la CNUCED, notamment l'initiative multipartite dénommée « Commerce électronique pour tous », lancée à l'occasion de la semaine du commerce électronique, en avril 2017. Pendant la semaine du commerce électronique, la CEE a participé à l'organisation de deux réunions. Avec la CNUCED, le Centre du commerce international (CCI) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), elle a organisé la réunion sur le commerce électronique et la logistique commerciale. Avec l'Alliance africaine pour le commerce électronique, elle a organisé une séance sur le guichet unique en tant que catalyseur du commerce électronique. Elle a été invitée à participer à des sessions sur la technologie des chaînes de blocs et l'Internet des objets à l'occasion de l'édition de 2018 de la semaine du commerce électronique.

9. Le secrétariat a insisté sur la pertinence de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce pour les travaux du CEFACT-ONU. Il a joué un rôle actif à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord à travers sa participation aux réunions des organisations de l'annexe D+ organisées par l'OMC pour coordonner les efforts des différentes organisations internationales qui facilitent la mise en œuvre de l'Accord. À l'occasion de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, la CEE a également organisé avec les autres organisations de l'annexe D+ une manifestation intitulée « Trade Facilitation on Track ». La CEE a aussi appuyé le Programme de la CNUCED pour l'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges au Cameroun, au Gabon et au Bénin (mai et août 2017).

10. Les travaux du CEFACT-ONU sont également très pertinents dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les recommandations, normes et outils de la CEE et du CEFACT-ONU rendent la commercialisation et les échanges d'information plus simples, plus rapides et moins coûteux et contribuent ainsi à améliorer la croissance, la productivité et l'emploi dans les pays concernés. Dans ce contexte, une séance de réflexion s'est tenue pendant les Journées européennes du développement, organisées à Bruxelles par la Commission européenne en 2017, et pendant une conférence organisée à Rome en octobre, à l'occasion du trentième Forum du CEFACT-ONU, afin d'examiner les conclusions d'une étude réalisée par le secrétariat, notamment les recommandations en faveur du renforcement de la transparence et de la traçabilité des chaînes de valeur textile. Au titre du suivi, l'étude de la CEE intitulée « Transparence des chaînes de valeur du secteur textile quant aux incidences environnementales, sociales et humaines des pièces, des composants et des procédés de production » (ECE/TRADE/439) a été publiée, et le secrétariat travaille actuellement avec le CCI et la Direction générale Coopération internationale et développement international (DG DEVCO) de la Commission européenne à un projet de cadre de traçabilité dans le secteur de la confection. Le secrétariat a également conduit l'organisation d'une table ronde sur l'objectif de développement durable 12 (Production et consommation responsables), qui s'est déroulée

en mars 2018, à l'occasion du Forum régional de la CEE pour le développement durable, et avait pour objectif de faciliter l'apprentissage par les pairs et l'échange de données d'expérience entre États membres de la CEE sur les démarches visant à promouvoir l'économie circulaire.

11. En outre, le CEFACT-ONU a travaillé sur des projets de gestion durable des pêcheries à l'appui de l'objectif de développement durable 14 (Ressources marines), et plus particulièrement de la cible 14.4 (Mettre un terme à la surpêche et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée). En juin 2017, afin de promouvoir les mesures à l'appui de cette cible, le Comité exécutif de la CEE a créé une équipe de spécialistes de l'exploitation durable des pêches chargée de promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche (FLUX) du CEFACT-ONU et d'autres normes relatives à la viabilité des pêches à l'échelle mondiale. On trouvera davantage d'éléments concernant cette initiative dans les informations communiquées au titre du point 10 de l'ordre du jour.

12. Le secrétariat a indiqué que la CEE levait actuellement des fonds pour le maintien et l'optimisation du Guide pratique en vue de définir de nouveaux domaines, de nouveaux itinéraires et de nouvelles sections ; de centraliser dans cet outil les informations sur la facilitation du commerce pouvant aider à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC, de manière à faciliter la coordination entre les acteurs clefs du domaine ; et de signaler dans le Guide, à l'intention des pays, un point d'information « Unité d'action des Nations Unies » sur la facilitation du commerce. Une proposition de projet a été établie dans cette optique et doit être présentée aux donateurs potentiels intéressés. Le CCI appuie actuellement l'optimisation et la mise à jour de l'itinéraire à suivre dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et la rédaction d'un nouvel itinéraire pour la facilitation des échanges à destination des PME. Ils devraient être achevés en 2018.

13. S'agissant de la coopération technique et des services consultatifs fournis aux pays de la région de la CEE, en 2017, le secrétariat a continué d'apporter son soutien au projet intitulé en anglais « Improved capacity of governmental trade control agencies in Albania to implement Single Window ». Réalisé en partenariat avec le Ministère albanais de l'économie, du commerce et de l'entrepreneuriat, l'administration douanière albanaise et la CNUCED. En 2016, la Section de la facilitation du commerce, en collaboration avec le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, a lancé un projet consacré à l'élaboration de supports de formation et à la tenue d'une série d'ateliers de formation à l'intention des institutions d'appui au commerce et visant à familiariser les négociants et les fonctionnaires avec les réglementations, les politiques, les tendances et les questions liées au commerce, aux niveaux national et international. Ce projet, mis en œuvre en étroite collaboration avec la Commission économique eurasiennne, doit s'achever en 2018.

14. En octobre 2017, la Section de la facilitation du commerce, avec le concours de la Section de l'accès aux marchés, ces deux entités relevant elles-mêmes de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE, a entrepris un projet visant à aider le Tadjikistan à donner à son comité national de facilitation du commerce les moyens de s'aligner sur les recommandations de l'étude de la CEE concernant les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, et ainsi à permettre au Gouvernement tadjik d'honorer ses engagements au titre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. En 2018, une série d'ateliers axés sur la formation et l'accompagnement des membres du Comité national de facilitation du commerce sera organisée, et une publication technique et un plan d'action national seront élaborés pour promouvoir la facilitation des échanges à l'appui du développement et de la diversification des exportations et améliorer l'intégration du Tadjikistan dans les chaînes de valeur mondiales. Le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le CCI et la CNUCED.

15. En janvier 2018, la Section de la facilitation du commerce et le Conseiller régional de la Division de la coopération et du commerce de la CEE ont entrepris un projet de trois ans, financé dans le cadre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, afin de renforcer les capacités nationales d'intégration dans le système commercial réglementé international de certains pays en transition. Le projet se concentrera sur certains pays en transition (un pour chacune des sous-régions suivantes) : Europe

du Sud-Est, Europe orientale, Caucase et Asie centrale (le Kazakhstan, l'Ukraine, la Géorgie et l'ex-République yougoslave de Macédoine ont été proposés à titre provisoire).

16. Enfin, la Section de la facilitation du commerce commence à entreprendre des activités dans le cadre d'un projet financé par la Russie qui vise à renforcer la capacité des pays d'Asie centrale de mettre en œuvre les mesures de facilitation du commerce et ainsi de mieux s'intégrer dans le système commercial réglementé international. Le projet a pour objectif d'améliorer la capacité des décideurs et des experts des organismes nationaux de facilitation du commerce, des organismes de réglementation et d'autres parties prenantes dans les domaines suivants : élaborer et mettre en œuvre des politiques et des mesures de facilitation du commerce (notamment en ce qui concerne l'Accord de l'OMC, dans le domaine duquel la CEE possède une expertise précieuse), mesurer les progrès effectués dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce, et parvenir à une cohérence interne et transfrontières en ce qui concerne la simplification et l'harmonisation des procédures commerciales. Le programme devrait être achevé en décembre 2019.

17. Le secrétariat a présenté les collaborations engagées avec d'autres organisations, notamment avec la Direction générale de la mobilité et des transports, la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche et la Direction générale Coopération internationale et développement international de la Commission européenne. Il a également engagé une coopération avec la Commission économique eurasiennne, notamment dans le cadre de l'assistance technique à la facilitation du commerce dans les pays d'Asie centrale (Kirghizistan et Tadjikistan).

18. Toujours en ce qui concerne les collaborations, le secrétariat travaille en lien étroit avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), dans le cadre du Mémoire d'accord sur les transactions électroniques. Pour renforcer la cohérence entre les normes et mobiliser les ressources, le secrétariat de la CEE a mis en place plusieurs liaisons officielles avec des comités techniques de l'ISO, dont les Comités techniques 154 (Processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), 204 (Systèmes de transports intelligents), 307 (Technologies des chaînes de blocs) et 308 (Chaîne de contrôle), et avec le Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'application de la technologie des registres distribués.

19. Le Conseiller régional de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a rendu compte des services consultatifs et de formation fournis dans la région, notamment en Azerbaïdjan, en Ukraine et en Tchéquie, en coopération avec la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne et la Commission économique eurasiennne. Le Conseiller régional a continué de soutenir le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire afin d'identifier et exploiter les mécanismes de facilitation du commerce et les produits du CEFACT-ONU.

20. La délégation ukrainienne a remercié le Conseiller régional et le secrétariat du CEFACT-ONU pour l'assistance fournie à l'Ukraine dans la mise sur pied de l'organe national de la facilitation du commerce. L'Ukraine, qui s'apprête à organiser, le 1^{er} juin 2018, un forum sur un guichet national unique, serait reconnaissante à la CEE de lui renouveler son appui. La délégation néerlandaise a demandé que les événements importants soient communiqués aux chefs de délégation au moyen d'un message électronique distinct. Elle a également souhaité que le CEFACT-ONU travaille en collaboration avec les autres organismes de normalisation à travers le Mémoire d'accord sur les transactions électroniques et son Groupe de gestion. Le secrétariat a remercié les membres du Bureau qui lui ont apporté leur concours dans la communication concernant les activités menées par le CEFACT-ONU lors des diverses manifestations.

21. La Plénière a pris note du rapport sur les questions découlant des travaux menés depuis la vingt-troisième session et demandé au secrétariat de rendre compte des questions découlant des travaux de la présente session à sa prochaine session plénière, en 2019 (**décision 18-03**).

V. Aperçu des faits nouveaux par le Bureau (point 4 de l'ordre du jour)

22. La Vice-Présidente chargée du volet des procédures du commerce international a fait le point sur l'état d'avancement des projets de recommandation, lesquels concernent, notamment, les principes de base de l'interopérabilité des guichets uniques, la mise en place de portails uniques de communication qui sont des initiatives du secteur privé qui peuvent constituer des mécanismes de facilitation s'apparentant à un guichet unique, et la révision de la recommandation n° 33 qui est la recommandation d'orientation du CEFACT-ONU en matière de création de guichets uniques. Elle a également présenté un nouveau projet de recommandation concernant les services intégrés aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME) en matière de commerce international, dont le but est d'aider les PME à accéder aux marchés internationaux.

23. Le Vice-Président chargé du volet des achats et des paiements a donné des informations actualisées sur les projets entrepris dans son domaine. Les activités en cours comprennent un projet relatif au financement des commandes, qui a déjà été envoyé au Bureau pour approbation, et un chapitre concernant la technologie des chaînes de blocs à insérer au livre blanc. Lorsque l'étude de fond sur la normalisation internationale des marchés publics a été achevée, un nouveau projet sur les achats publics durables a été lancé afin d'aider les pays à mettre en œuvre l'objectif de développement durable 12.7 (Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics). Les travaux se poursuivaient également pour faciliter l'adoption de la norme CEFACT-ONU sur les avis de paiement industriels croisés, dans le cadre d'un projet visant à diffuser des guides de mise en œuvre.

24. La Vice-Présidente responsable du volet Navires a présenté un aperçu des projets menés dans le domaine du transport et de la logistique, ainsi que de ceux qui concernent le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE/ONU) et rappelé que l'industrie des conteneurs maritimes utilisait massivement l'EDIFACT/ONU. Pour qu'il en soit pris note au titre du point 7, au cours de l'année écoulée, le projet relatif à la version électronique de la lettre de voiture internationale pour les transports routiers (eCMR) a été achevé, et les travaux se poursuivent en ce qui concerne le modèle de données de référence sur le transport multimodal (MMT) et la filière logistique. Les projets portant sur le suivi intelligent des conteneurs, un projet d'alignement sur le Recueil sur la facilitation et le commerce électronique de l'Organisation maritime internationale (OMI) et un projet de modèle de données de référence d'un bon de livraison électronique ont été approuvés pour ménager la cohérence et l'harmonisation entre les modèles de chaîne de transport et d'approvisionnement. La Vice-Présidente a indiqué que la conférence sur le LOCODE/ONU s'était tenue en avril 2017 et que le rapport correspondant serait présenté au titre du point 7 pour qu'il en soit pris note. Les répertoires 2017-1 et 2017-2 du LOCODE/ONU seront également présentés au titre du point 7 pour qu'il en soit pris note. La série de conférences sur le LOCODE/ONU a notamment eu pour résultat le lancement d'un projet destiné à réviser la recommandation n° 16 de la CEE, laquelle est à la base de la recommandation concernant le LOCODE/ONU.

25. Le Vice-Président chargé du volet de la réglementation a rendu compte des initiatives mises en œuvre. Après que le Bureau eut décidé de réunir toutes les initiatives potentielles du CEFACT-ONU sur la chaîne de blocs en un projet transversal unique, un projet a été lancé au printemps de 2017 et accueilli avec un grand intérêt par les experts du CEFACT-ONU et par les autres experts, ce dont témoigne le succès des deux conférences tenues lors des Forums d'octobre 2017 et d'avril 2018. Par ailleurs, une conférence sur l'Internet des objets organisée lors du Forum d'avril 2018 a été bien accueillie par les experts et un projet potentiel est actuellement à l'étude. De nouvelles activités portant sur la cybersécurité et l'horodatage devraient bientôt être lancées. Dans le domaine de l'environnement, le Vice-Président a rendu compte d'activités telles que le mouvement transfrontière de déchets et la gestion des déchets.

26. Le Vice-Président chargé du volet sectoriel a rendu compte des projets en cours dans le domaine de l'agriculture, notamment des travaux sur un guide relatif à un cadre de traçabilité des plantes, des animaux et de leurs sous-produits, ainsi que sur la maintenance des produits actuels tels que eCerts, eCrops, eLab et le Système d'alerte rapide pour les

denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Il a également indiqué qu'un rapport sur l'utilisation et l'importance de la norme FLUX serait présenté ultérieurement lors des exposés en séance plénière. Dans le domaine des voyages et du tourisme, les activités en cours comportent notamment un projet concernant les renseignements sur les destinations de voyage ainsi qu'un livre vert sur les programmes expérimentaux susceptibles de stimuler les économies locales et rurales et des contributions du domaine des voyages et du tourisme à la chaîne de blocs. Les travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches sont présentés au titre du point 10 de l'ordre du jour.

27. Le Vice-Président chargé du volet de la méthodologie et de la technologie a rendu compte des activités en cours, parmi lesquelles figurent notamment les formats de publication de bibliothèques et le projet d'en-tête normalisé et d'enveloppe des documents commerciaux mené en collaboration avec l'OASIS (Organization for the Advancement of Structured Information Standards). Le Vice-Président a annoncé que le projet de gestion du code avait été achevé et approuvé par le Bureau, et il a prié les délégations d'encourager leurs équipes techniques à examiner ces produits. Les coordonnateurs des bibliothèques et de la syntaxe ont achevé les travaux portant sur les versions D.17A et D.17B du répertoire EDIFACT/ONU, les versions 17A et 17B de la bibliothèque des éléments de base, ainsi que les versions D.17A et D.17B de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU, qui seront présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour pour qu'il en soit pris note. Le Vice-Président a annoncé que la version 18A des bibliothèques et des répertoires était prête à être publiée et qu'elle devrait être prochainement sur Internet. Toutes les demandes de maintenance de données pour la version 18B doivent être soumises huit semaines avant la première journée du prochain Forum.

28. Le Vice-Président en charge du volet harmonisation a rendu compte de la constitution de ses équipes, du succès de cette activité et de l'intérêt qu'elle avait suscité. Il a indiqué qu'une dynamique de recrutement positive avait permis de mobiliser des ressources et d'anciens experts autour du programme de travail et de mettre ainsi sur pied une équipe complète et opérationnelle. L'équipe a lancé un projet de modèles de référence afin de promouvoir l'harmonisation de toutes les normes et a prêté assistance au projet de livre blanc sur la technologie des chaînes de blocs. Elle s'est par ailleurs penchée sur les technologies et méthodes nouvelles permettant l'échange d'informations et sur les répercussions qu'elles entraîneraient pour le CEFACT-ONU dans les prochaines années.

29. La Présidente a présenté le rapport sur les activités menées par le Bureau depuis la vingt-troisième session plénière (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/INF.3). Le Bureau a tenu 23 réunions téléphoniques bihebdomadaires et une réunion, et a pris 69 décisions, dont plus des trois-quarts concernaient l'élaboration de projets. La Présidente a également rendu compte des activités de liaison et de conférence auxquelles le CEFACT-ONU a été représenté, soit, pour l'année écoulée, 60 événements dans toutes les régions du monde. Elle a également pris note de l'adoption de l'utilisation de moyens de communication tels que Twitter, comme cela avait été demandé lors de la vingt-deuxième session plénière. La Présidente a aussi insisté sur le rôle important joué par le secrétariat, qui a contribué à la diffusion des travaux du CEFACT-ONU, ainsi que sur la portée mondiale de ces activités de représentation, notamment avec la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et des Objectifs de développement durable.

30. La Plénière a pris note des faits nouveaux présentés par le Bureau et lui a demandé de faire de nouveau un rapport similaire en 2019 (**décision 18-04**).

VI. Rapports des rapporteurs (point 5 de l'ordre du jour)

31. Le Rapporteur pour l'Afrique et la Rapporteuse pour l'Asie et le Pacifique ont présenté leurs rapports sur les activités réalisées depuis la dernière session (documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/4 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/5).

32. Le Rapporteur pour l'Afrique a rendu compte des événements qui se sont déroulés dans la région concernant la facilitation du commerce et le commerce électronique, ainsi que de certains des principaux événements internationaux au cours desquels il a présenté des exposés. Il a décrit les travaux de l'Alliance africaine pour le commerce électronique et

le lancement de l'Institut africain de la performance. Il a indiqué que des ateliers avaient été organisés en Afrique de l'Est, lors de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Buenos Aires, lors d'un sommet sur le commerce électronique organisé à Barcelone pour définir un label pour le commerce électronique, et lors d'une conférence sur le guichet unique organisée à Accra. Des travaux ont par ailleurs été menés en collaboration avec la CNUCED lors de la semaine du commerce électronique et une collaboration sur le commerce électronique a été mise en place avec l'Organisation mondiale des douanes et l'OMC. Des projets relatifs aux signatures électroniques et à l'échange de certificats d'origine électroniques seront conduits en Afrique de l'Est et en Afrique centrale.

33. La Rapporteuse régionale pour l'Asie et le Pacifique a rendu compte des activités du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique (AFACT). Elle a décrit la structure de l'AFACT et les événements qu'il a organisés, ainsi que les résultats du prix eASIA 2017 qui récompense les initiatives en matière de commerce électronique, notamment celles qui mettent en œuvre les normes du CEFACT-ONU. Elle a annoncé les prochaines rencontres de l'AFACT au Bangladesh et invité toutes les parties intéressées à y participer. Elle a également rendu compte des activités spécifiques de la CESAP, notamment des activités de facilitation du commerce et du mécanisme de surveillance, d'un projet mené au Bhoutan, au Bangladesh et au Népal, et du lancement d'un cours en ligne sur le commerce électronique, l'économie électronique et les certificats d'origine, mis en place par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin d'améliorer le fonctionnement du guichet unique de l'ASEAN.

34. Une délégation a demandé à ce qu'à l'avenir, les rapports présentés par les rapporteurs rendent compte non seulement des activités de chaque rapporteur, mais encore, dans la mesure du possible, des activités menées dans toute la région. Les rapporteurs ont rappelé à la Plénière que de par leurs dimensions, leurs régions respectives se prêtaient mal à une couverture exhaustive.

35. La Plénière a pris note des rapports du Rapporteur pour l'Afrique et de la Rapporteuse pour l'Asie et le Pacifique et leur a demandé de rendre compte de nouveau de leurs activités en 2019 (**décision 18-05**).

VII. Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et organisations internationales présentant un intérêt pour le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 6 de l'ordre du jour)

36. Un représentant du secrétariat chargé du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et de ses organes subsidiaires (Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) et Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)) a communiqué aux participants des renseignements concernant les travaux susceptibles d'intéresser le CEFACT-ONU.

37. Le Secrétaire du Comité directeur des capacités et des normes commerciales a présenté les travaux de ces organes, notamment sur les normes de qualité des produits agricoles, qui présentent un intérêt pour de nombreux experts du domaine agriculture, agroalimentaire et pêche du CEFACT-ONU. Il a également mis l'accent sur les bons rapports de collaboration instaurés par le CEFACT-ONU avec le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation.

38. Des représentants du secrétariat du Groupe de travail des transports routiers et du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) ont rendu compte des activités présentant un intérêt pour le CEFACT-ONU menées par ces organes. Ils ont mis en avant les bons rapports de collaboration entretenus par ceux-ci avec le CEFACT-ONU et ils ont cité des domaines potentiels auxquels cette coopération pourrait s'étendre à l'avenir.

39. Le Secrétaire du WP.30 a souligné la pertinence de la Convention TIR de 1975¹ en tant que cadre mondial de transit douanier pour le transport routier et, de plus en plus, pour le transport intermodal. Les efforts entrepris afin d'informatiser le régime TIR (eTIR) se trouvaient à un stade avancé, ce qu'on devait largement à l'utilisation de la méthode de modélisation du CEFACT-ONU. Il a aussi signalé que le régime TIR avait été récemment mis en œuvre au Pakistan et aux Émirats arabes unis et qu'il le serait prochainement en Chine. L'Inde, l'État de Palestine et le Qatar figuraient parmi les derniers à avoir adhéré à la Convention TIR, qui comptait actuellement 73 Parties contractantes.

40. Le Secrétaire du Groupe de travail des transports routiers a mis en exergue la collaboration productive entre celui-ci et le CEFACT-ONU au cours de l'année antérieure. La publication par le CEFACT-ONU d'une norme concernant la lettre de voiture électronique était favorable aux activités relevant de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) et de son Protocole additionnel relatif à la lettre de voiture électronique. Les travaux sur cette dernière, présentés à plusieurs reprises au Groupe de travail de la Convention CMR, avaient été lancés officiellement à l'occasion de la réunion du 4 avril 2018. Il était prévu de mettre en place de nouveaux rapports de collaboration aux fins de la mise au point d'une version électronique de la carte verte d'assurance des véhicules particuliers.

41. Une délégation a demandé quels étaient les obstacles susceptibles d'entraver la dématérialisation des documents de transport relevant de la Convention TIR et de la Convention CMR. Le Secrétaire du Groupe de travail des transports routiers a fait observer que l'existence (ou l'inexistence) de plateformes d'échange représentait une difficulté ; en outre, la lettre de voiture électronique reposant sur le droit privé, il s'agissait d'une initiative relevant du secteur privé. S'agissant du système eTIR, le secrétariat du WP.30 a rappelé que la plupart des travaux techniques avaient été menés à bien et que les principales difficultés à surmonter étaient l'impasse dans laquelle se trouvaient les dispositions juridiques et la gestion du changement.

42. Le Vice-Président chargé du volet de la réglementation a fait savoir à la Plénière qu'un Livre blanc sur un environnement transfrontière de confiance concernant la reconnaissance mutuelle, et comprenant des prescriptions en matière de facilitation, devait être présenté à la Plénière au titre du point 7.

43. La Présidente a remercié le secrétariat de la CEE de sa précieuse collaboration dont elle espérait qu'elle se poursuivrait à l'avenir.

VIII. Recommandations et normes (point 7 de l'ordre du jour)

44. Le secrétariat, le Bureau et les chefs d'équipe de projet ont donné un aperçu succinct des différentes normes que la Plénière devait examiner.

45. Le secrétariat a annoncé que, depuis la Plénière antérieure, et selon les procédures consacrées, il avait publié :

- Les versions D17.A et D17.B du répertoire EDIFACT ;
- Les versions 2017-1 et 2017-2 du répertoire LOCODE-ONU ;
- Les versions D17.A et D17.B de la bibliothèque des éléments de base du CEFACT-ONU et de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU ;
- La version 1.2 du Document portant spécification des exigences opérationnelles concernant la traçabilité des animaux ;
- La version 1.1 du Document portant spécification des exigences opérationnelles concernant le Protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche (FLUX), également appelé « Échange électronique de données sur les prises des pêches » ;

¹ Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR.

- La version 1 du Document portant spécification des exigences opérationnelles concernant la traçabilité des produits naturels primaires ;
- La version 2 du Document portant spécification des exigences opérationnelles concernant le cycle de programmation industrielle croisée ;
- La version 2 de l'Inventaire des spécifications des exigences concernant le processus relatif au catalogue industriel croisé ;
- La version 3 de l'Inventaire des spécifications des exigences concernant le processus d'exécution industrielle croisée ;
- La version 3 de l'Inventaire des spécifications des exigences concernant le processus de commande industrielle croisée ;
- La version 2 de l'Inventaire des spécifications des exigences concernant le processus d'indication de prix transsectoriels ;
- La version 2 de l'Inventaire des spécifications des exigences concernant le processus relatif aux avis de versements industriels croisés ;
- La version 1 du Document portant spécification des exigences opérationnelles concernant la lettre de voiture électronique.

46. La Plénière a pris note des normes présentées par le secrétariat et demandé qu'elles continuent d'être actualisées régulièrement (**décision 18-06**). La Présidente a loué les travaux des experts du CEFACT-ONU, s'agissant, tout particulièrement, de l'élaboration, l'administration et la validation des bibliothèques du CEFACT-ONU.

47. Le chef de projet du Livre blanc sur le commerce sans papier (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/6) a présenté les travaux et les produits réalisés par son groupe. La Plénière a pris note du document en question (**décision 18-07**).

48. La Plénière a pris acte du Livre blanc sur un environnement transfrontière de confiance (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/7) (**décision 18-08**). Une délégation a demandé quelles seraient les prochaines étapes dans le cadre de ce projet. Il a été expliqué que l'équipe de projet avait proposé, sur la base de ce livre blanc, un projet d'accord-cadre visant à faire advenir un environnement transfrontière de confiance et applicable aux fins de la reconnaissance mutuelle. L'équipe de projet a également établi dans sa version définitive un document directif concernant la nécessité d'un tel accord-cadre. Des délégations russophones ont signalé à ce propos que la traduction en russe comprenait des incohérences et que certains termes avaient été incorrectement traduits ; elles ont prié le secrétariat de porter ce point à l'attention des services de traduction. Elles ont également demandé que les annexes soient traduites en russe, mais le secrétariat a fait valoir que les traducteurs n'assuraient pas la traduction des annexes. La Présidente a invité les délégations russophones à s'associer, si possible, à ces travaux.

49. La Plénière a pris acte du Livre blanc sur le concept de pipeline de données propice à une meilleure qualité de données dans la chaîne d'approvisionnement (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/8) (**décision 18-09**). Une délégation a rappelé que la notion de pipeline de données avait été introduite à l'occasion d'une manifestation commune pour les commissions régionales, tenue en 2010, et elle a demandé si le Livre blanc en avait tenu compte. La Présidente a noté qu'il convenait de procéder à un alignement complet et que cette observation serait prise en considération.

50. Le chef de projet de chaîne de blocs du CEFACT-ONU a présenté les travaux et les produits réalisés par son groupe. La Plénière a pris note de l'annexe explicative du Livre blanc sur l'application technique de la chaîne de blocs aux produits du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/9) (**décision 18-10**) et a relevé que le premier projet de texte (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/INF.1) ferait bientôt l'objet d'un examen public. Les participants se sont félicités du projet ainsi que du bon esprit de collaboration existant dans ce cadre entre tous les experts du CEFACT-ONU.

51. La Plénière a pris note du Livre blanc sur le rôle des femmes dans la facilitation du commerce (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/10) (**décision 18-11**) ainsi que de la Procédure de publication des artefacts associés au modèle de données de référence (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/11) (**décision 18-12**).

52. Le CEFACT-ONU continue d'élaborer des guides explicatifs ayant pour objet de donner une description succincte et d'excellente qualité de ses travaux techniques. Trois de ces guides ont été présentés à la Plénière, qui en a pris acte, à savoir : le Guide explicatif sur la facturation électronique (modèle de facture intersectorielle) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/12) (**décision 18-13**), le Guide explicatif sur le répertoire LOCODE-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/13) (**décision 18-14**) et le Guide explicatif sur la lettre de voiture électronique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/14) (**décision 18-15**).

53. Le Secrétaire a présenté le rapport de la quatrième Conférence internationale de la Commission économique pour l'Europe sur le guichet unique, tenue en octobre 2017, et les recommandations qui en sont issues (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/15). Ce document a donné des orientations initiales au récent projet du CEFACT-ONU concernant la révision de la Recommandation n° 33, qui constitue la base de la recommandation relative au guichet unique. La Plénière a pris note du rapport et des recommandations (**décision 18-16**). Le secrétariat a également présenté le rapport sur les travaux de la troisième Conférence sur le Répertoire LOCODE-ONU, tenue en avril 2017 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/16) (**décision 18-17**).

54. Le secrétariat a présenté les résultats des efforts menés conjointement par les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies pour rendre compte de la mise en œuvre des mesures relatives à la facilitation du commerce et au commerce électronique, dont les dispositions de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, lesquelles s'appliquaient, en 2017, à 120 États membres dans cinq régions du monde. Ces travaux montrent les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures depuis le précédent rapport, publié en 2015. La Plénière a pris note de l'édition 2017 du rapport régional de la CEE sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/17) et de l'édition 2017 du rapport mondial des commissions régionales de l'ONU sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/18) (**décision 18-18**). Elle a prié le secrétariat de continuer de suivre les progrès réalisés dans les domaines de la facilitation du commerce et du commerce sans papier au niveau régional et à l'échelle mondiale, en coopération avec les commissions régionales de l'ONU (**décision 18-19**).

55. Comme suite à la décision 16-16 prise par la Plénière (ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/2, par. 64), le Bureau du CEFACT-ONU, en concertation avec le secrétariat, a établi un questionnaire visant à collecter des renseignements de la part des États membres et d'organisations internationales afin d'élaborer un rapport sur l'utilisation des produits du CEFACT-ONU. Le questionnaire a été présenté à la vingt-deuxième session plénière (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/INF.3). Le secrétariat a présenté le rapport sur l'utilisation des normes du CEFACT-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/INF.2), qui fait état des résultats accomplis. La Plénière a pris note de ce rapport et prié le secrétariat de continuer de suivre l'utilisation des normes du CEFACT-ONU et d'en rendre compte régulièrement (**décision 18-20**).

IX. Structure, mandat, cahier des charges et procédures du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (point 8 de l'ordre du jour)

56. Le Bureau a établi des directives sur la procédure de représentation (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/19) afin de fournir un cadre aux activités de communication et de représentation extérieures des experts du CEFACT-ONU. La Plénière a pris note de ces directives (**décision 18-21**). Une délégation a posé la question de la nécessité de ces directives compte tenu de l'existence du Code de conduite du CEFACT-ONU et a demandé la raison pour laquelle l'esprit positif des communications

était mentionné expressément dans les directives. Le secrétariat a expliqué que cette formulation avait pour objectif d'encourager les critiques constructives et que le CEFACT-ONU était différent des autres groupes de travail du système des Nations Unies. En outre, les règles et directives de ce type visaient à éviter les conflits d'intérêts et à faire en sorte que toutes les contributions des experts et donateurs soient respectées. Le secrétariat veillerait à la bonne mise en œuvre de ces procédures. Une autre question a été soulevée concernant la faisabilité d'une procédure d'approbation préalable applicable aux exposés et aux communications. Le secrétariat a relevé qu'il était obligatoire d'obtenir son accord préalable avant d'utiliser un logo de l'ONU et que les directives, dans leur version actuelle, portaient sur les exposés et les communications officiels.

57. Des délégations ont demandé quel était l'objet des livres blancs, s'ils portaient uniquement sur des questions de fond, s'ils s'apparentaient à des travaux préparatoires en vue de futurs projets et comment la Plénière devrait procéder pour les examiner.

58. Les délégations ont remercié le CEFACT-ONU de la qualité de ses travaux et se sont déclarées favorables au concept des livres blancs. Il a été rappelé qu'il convenait de disposer de différents types de documents d'orientation et que ceux-ci pouvaient servir de données de base propres à inspirer de futures recommandations. La Présidente a déclaré que le Bureau se saisirait de ces questions et proposerait des mesures à prendre.

X. Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (point 9 de l'ordre du jour)

59. À sa vingt-troisième session, la Plénière a approuvé le mandat et le cahier des charges du Groupe consultatif sur le LOCODE-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/17), puis le Comité exécutif de la CEE les a, à son tour, approuvés. Ce groupe est chargé de veiller à la mise à jour et au développement des normes du LOCODE-ONU, ainsi que de renforcer le réseau de coordonnateurs pour le LOCODE-ONU. Il a tenu sa première réunion en décembre 2017 et le rapport de ladite réunion (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/20) a été soumis à la Plénière pour approbation.

60. À sa première réunion, le Groupe consultatif a décidé de proposer une révision de la Recommandation n° 16 sur le LOCODE-ONU ; par la suite, le projet a été approuvé par le Bureau et le groupe de projet s'est réuni pour la première fois le 27 avril 2018, à l'occasion du Forum du CEFACT-ONU.

61. La Plénière a approuvé le rapport de la première réunion du Groupe consultatif sur le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (**décision 18-22**).

XI. Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (point 10 de l'ordre du jour)

62. À sa vingt-troisième session, la Plénière a approuvé le mandat et le cahier des charges de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/16), avant que le Comité exécutif de la CEE ne les approuve également, après de légères modifications, à sa quatre-vingt-douzième réunion (ECE/TRADE/C/CEFACT/2017/16/Rev.1). Elle a également approuvé la création de l'Équipe de spécialistes, qui est chargée d'appuyer la mise en œuvre du Protocole universel d'échanges pour les données relatives à la pêche (FLUX) ou d'autres normes relatives à la viabilité des pêches à l'échelle mondiale. La première réunion de cette équipe s'est tenue en janvier 2018 et le rapport de la réunion (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/22) a été soumis à la Plénière pour approbation.

63. L'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches a aussi présenté, pour approbation, son projet de programme de travail pour la période 2018-2019 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/22).

64. Le secrétariat a fait savoir qu'il contribuerait au Forum sur les océans consacré aux aspects de l'objectif de développement durable n° 14 liés au commerce, organisé conjointement par la FAO, la CNUCED, la CEE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres entités des Nations Unies, qui devait se tenir à Genève en juillet 2018. Il a aussi été signalé que la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne avait offert de soutenir financièrement les travaux de l'Équipe de spécialistes. La Présidente du CEFACT-ONU a exprimé sa profonde gratitude à la Commission européenne pour sa contribution aux travaux de l'Équipe de spécialistes.

65. La Plénière a approuvé le rapport de la première réunion de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches et le programme de travail de l'Équipe pour la période 2018-2019 (**décision 18-23**).

XII. Futurs défis à relever à l'appui de la facilitation du commerce et des transactions électroniques (point 11 de l'ordre du jour)

66. Des intervenants de la CNUCED et du Comité des transports intérieurs ont fait part de leurs vues concernant les futurs défis à relever dans les domaines de la facilitation du commerce et du commerce électronique.

67. L'analyste principal pour la facilitation du commerce, du Comité des transports intérieurs, a présenté les travaux réalisés dans les domaines du commerce électronique et de la facilitation du commerce. Il a souligné que le rythme soutenu de l'évolution technologique et les modalités propres à la conduite moderne des affaires figuraient parmi les défis à relever dans ce secteur. Ces évolutions ne pouvaient que compléter la volonté juridique et favoriser les processus et procédures nécessaires. Les évolutions technologiques devaient être centrées sur les petites et moyennes entreprises ; si ces évolutions étaient favorables pour elles, elles devraient également l'être pour les grandes entreprises. Le remplacement des documents imprimés revêtus d'une signature et d'un cachet serait, en outre, un futur défi à relever.

68. Le Directeur du Service des transports et de la logistique de la CNUCED a exposé les trois objectifs clefs de son activité (efficacité du commerce, développement des revenus grâce à la logistique commerciale et commerce durable) qui devaient être atteints au moyen de trois piliers interdépendants, à savoir la recherche et l'analyse, l'assistance technique et le renforcement des capacités, et la formation d'un consensus. Il a aussi proposé que le CEFACT-ONU travaille sur un nouveau projet à l'appui du secteur des transports maritimes, consacré aux types et dimensions des bateaux, et prête assistance à la CNUCED dans l'actualisation des « normes minimales applicables aux agents maritimes ». La Plénière s'est dite favorable à ces suggestions et a prié le Bureau de prendre en considération les nouveaux thèmes présentés par les intervenants (**décision 18-24**).

69. Le rôle à jouer par le CEFACT-ONU dans la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges reste important, en ce qui concerne notamment les guichets uniques, l'utilisation des normes internationales et les comités nationaux de facilitation du commerce.

70. La question de la traçabilité prend de plus en plus d'importance aux yeux des gouvernements, des entreprises et des organisations. Il est capital que les normes du CEFACT-ONU continuent de sous-tendre les nouvelles tendances à l'œuvre dans le commerce international. C'est pourquoi le secrétariat, avec l'appui des experts du CEFACT-ONU et des organisations internationales partenaires, a réalisé une étude de fond sur la transparence des chaînes de valeur du secteur textile quant aux incidences environnementales, sociales et humaines des pièces, des composants et des procédés de production (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/23). La Plénière a pris note de cette étude et prié le secrétariat de poursuivre ses travaux concernant le projet relatif à la traçabilité dans le secteur textile (**décision 18-25**).

71. Le CEFACT-ONU s'emploie également à ce que ses activités contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'un des objectifs de développement durable à l'examen cette année est l'objectif 12 (« Consommation et

production responsables »). Le secrétariat a établi une note de synthèse sur les contributions apportées par le CEFACT-ONU en faveur de cet objectif (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/24). De même, il a présenté une note de synthèse sur la chaîne de blocs à l'appui des objectifs de développement durable (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/25). La Plénière a pris note des documents susmentionnés (**décision 18-26**). Les délégations ont dit souhaiter avancer dans la mise en place d'applications de chaînes de blocs. Il a cependant été souligné que les produits actuels, utiles et utilisés, devaient être maintenus.

72. La Présidente a remercié le secrétariat de ces notes de synthèse et demandé quelle était la différence entre celles-ci et les livres blancs. Le secrétariat a indiqué que les notes de synthèse étaient présentées par le secrétariat. Une délégation a suggéré qu'il serait utile de mettre à contribution les différents secteurs du CEFACT-ONU dans l'élaboration des documents du secrétariat. Le secrétariat a répondu que cela avait été fait pour les notes de synthèse citées.

73. Les délégations ont été invitées à soulever toute autre question qui n'aurait pas été traitée pendant la session.

XIII. Questions diverses

74. La délégation du Sénégal a relevé que, dans sa région, la mise en œuvre d'un guichet unique et la facilitation du commerce étaient parfois des tâches difficiles en raison de la diversité et de la complexité des produits du CEFACT-ONU. Elle a suggéré à celui-ci d'élaborer des documents d'orientation ciblés selon les parties auxquelles ils sont destinés : entreprises, administrations ou intervenants techniques.

75. La délégation de la Chine a constaté avec satisfaction que plusieurs thèmes correspondant aux besoins exprimés par ce pays avaient été abordés récemment dans le cadre du CEFACT-ONU. Elle a invité tous les participants à la session à participer au Forum qui devait se tenir en octobre 2018 à Hangzhou.

76. La délégation des Pays-Bas a demandé que le rapport de la session antérieure de la Plénière soit mis à l'ordre du jour de la prochaine session, pour information. Elle a également rappelé qu'à sa demande, un point était resté en suspens dans le rapport de la vingt-troisième session, concernant les contradictions par rapport à la législation néerlandaise. Après vérification, aucune contradiction n'avait été trouvée.

77. Une délégation a remercié les experts volontaires qui contribuaient à la mise au point et la gestion des produits du CEFACT-ONU et proposé que leur travail soit reconnu d'une manière plus officielle. La Présidente s'est déclarée favorable à cette idée et a souligné que cela avait été fait à l'occasion du trentième Forum, à Rome, pour les contributions des experts au répertoire EDIFACT.

78. La délégation de la Thaïlande a soulevé le problème du nombre de représentants participant à ce type de manifestations. Les financements faisaient souvent défaut aux administrations. Dans la région de ce pays, des partenariats public-privé étaient en cours d'instauration afin de dégager des financements pour permettre aux fonctionnaires appropriés d'y prendre part. Une autre délégation a aussi fait observer qu'il convenait de relever la participation à la Plénière. Une délégation a souligné l'importance du choix des dates de la Plénière ; la date choisie pour la session de cette année coïncidait avec un jour férié observé dans de nombreux pays. Selon la Présidente, organiser une demi-journée d'information avant la tenue de la session plénière pourrait permettre d'attirer une plus large participation. Le Bureau devait aussi examiner d'autres solutions.

79. La délégation de la Thaïlande a souligné que la procédure d'approbation du chef de délégation auprès du CEFACT-ONU était différente d'un pays à un autre et qu'un grand nombre de représentants des pouvoirs publics ne la comprenaient pas.

80. La délégation de la Fédération de Russie a rendu hommage aux travaux du CEFACT-ONU dans le domaine de la facilitation du commerce, ainsi qu'aux formations et manifestations organisées dans la région par le secrétariat de la CEE en coopération avec d'autres organisations. Son représentant a aussi fait remarquer que les normes et

recommandations élaborées par le CEFACT-ONU devraient reposer sur un cadre conceptuel commun ainsi qu'une vision commune de l'évaluation quantitative de l'économie numérique. Il a en outre soulevé les questions de la sécurité et de la confidentialité des données et suggéré que le CEFACT-ONU contribue à l'élaboration de produits informatiques en coopération avec d'autres organisations comme la CNUCED ou le Comité des transports intérieurs.

XIV. Adoption des décisions et du projet de rapport de la vingt-quatrième session

81. La Plénière a adopté les décisions prises à la vingt-quatrième session ainsi que le projet de rapport de la session (**décision 18-27**).
